



Haras de la Bouloye
1228 rue A Baudets 62240 WIRWIGNES
☎ A Marchand 06.87.46.64.44
A Vauquelin 06.62. 99.57.35
contact@harasdelabouloye.com
www.harasdelabouloye.com

Contrat de réservation et de vente de saillie IART Saison 2018

ETALON : WESTIDE MIRAH 2

- ENTRE D'UNE PART :

Le haras de la Bouloye dans lequel se trouve stationné l'étalon désigné ci-dessus dont il est dûment mandaté à cet effet. Ci-après désigné le vendeur.

- ET D'AUTRE PART : (Nom Prénom et adresse du propriétaire de la jument)

agissant pour son compte ou comme mandataire du propriétaire de la jument.
Ci-après désigné l'acheteur.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET ET MODALITE DE PAIEMENT

Le soussigné de seconde part, l'acheteur, réserve et achète: saillie(s) de l'étalon.

Nom de la jument :

N° SIRE :

au prix de : **FT de 290 euros HT + 150 euros à la réservation + 300 Euros H.T. (+TVA).**

Payables dans les conditions suivantes, les 3 chèques doivent être retournés avec le contrat :

- **319 euros TTC** (FT : frais techniques comprenant 3 envois, chèque à l'ordre du **haras de la bouloye**).
- **165 euros TTC** (réservation, chèque à l'ordre de **Nicolas Hervé**).
- **330 euros TTC** au Poulain Vivant à 48h (chèque de caution à l'ordre de **Nicolas Hervé** encaissable au poulain vivant).

Dans le cas d'un règlement Poulain Vivant, l'acheteur s'engage à informer dans un délai de 48 heures le Haras de la naissance du poulain et à régler le montant de la saillie à réception de la facture.

ARTICLE 2 : CENTRE DE MISE EN PLACE

Nom, adresse complète et numéro de téléphone du centre de mise en place :

Le Vendeur: le haras de la bouloye
Signature

L'Acheteur :
Signature + Mention «Lu et Approuvé»